



INFORMATIONS SORTIES SKI / SNOWBOARD UNSS DES MERCREDIS

L'association sportive de Jeanne d'Arc propose une activité ski/snowboard le mercredi après-midi.
Ces sorties sont encadrées par des enseignants et des parents d'élèves.
Aucune pratique libre et/ou autonome n'est autorisée.

Cette activité est ouverte aux élèves licenciés UNSS de niveau moyen à confirmer en ski ou en snowboard.

Programme :

5 sorties sont prévues.

Départ de l'établissement à 11h45 (la dernière heure de cours est écourtée)

Prévoir pique-nique et goûter

Retour 18h à Jeanne d'Arc.

Mercredi 5 janvier 2022
 Mercredi 12 janvier 2022
 Mercredi 19 janvier 2022
 Mercredi 26 janvier 2022
 Mercredi 2 Février 2022

Une rencontre UNSS promotion compétition est prévue le 9 mars 2022 et fera l'objet de qualification

Tarifs :

Le tarif proposé comprend le transport, le forfait des remontées mécaniques et l'assurance pour l'ensemble des 5 sorties.

En cas de mauvais temps une sortie peut être reportée

En cas d'annulation partielle ou totale du cycle en raison du contexte sanitaire, un remboursement sera proposé

- Je suis déjà licencié UNSS, je dispose de mon matériel, cela coûte : **100 euros**
- Je suis déjà licencié UNSS, je ne dispose pas de mon matériel, cela coûte : **120 euros**
- Je ne suis pas encore licencié UNSS, je ne dispose pas de mon matériel, cela coûte : **140 euros**

Inscriptions à l'AS Jeanne d'Arc :

Pour les non licenciés, le dossier d'inscription à l'association sportive ainsi que le questionnaire médical sont à télécharger sur le site de l'établissement.

Le règlement par chèque (uniquement) à l'ordre de l'AS Jeanne d'Arc et le dossier d'inscription est à retourner avant le 8 Décembre 2021 aux professeurs d'EPS

Madame /Monsieur responsable légal de
 l'élève :

Autorise mon enfant à participer aux 5 sorties Ski/Snowboard des mercredis après-midi de Jeanne d'Arc

A : le : Signatures



CHARTE DE BONNE CONDUITE DES SORTIES SKI/SNOWBOARD de JEANNE d'ARC

CE REGLEMENT VAUT POUR LES ELEVES DU COLLEGE ET DU LYCEE

Aucune pratique libre sans encadrement par un des adultes accompagnants n'est autorisée sur l'ensemble des sorties de l'association sportive JDA.

Départ 11h45

Retour 18h

- Les élèves doivent pratiquer l'activité par groupes encadrés par un adulte
- Hors piste strictement interdit
- Comportement irréprochable dans le bus et sur les pistes
- Respect des heures de retour au bus
- Le règlement des établissements Jeanne d'Arc s'applique lors de ces mercredis

Mon enfant : s'engage à respecter le règlement et les règles de sécurité propres à la pratique des sports de glisse en station sous peine de radiation sans remboursement des sommes versées.

Date :

Signature des parents :

Signature de l'élève